

Séance publique du 7 avril 2003

Délibération n° 2003-1100

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Saint Jean - Requalification des espaces extérieurs du centre commercial Saint Jean - Quitus donné à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet de cette délibération est de donner quitus à la SERL pour clôturer l'opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Saint Jean à Villeurbanne.

Par délibération en date du 21 février 2000, le conseil de Communauté a approuvé cette opération de requalification, confiée à la SERL par convention de mandat notifiée le 17 mai 2000.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle a été fixé à 447 867,16 € TTC au taux de TVA de 20,60 % en vigueur en février 2000, comprenant une rémunération forfaitaire de 44 124,84 € TTC.

A ce jour, l'ensemble des travaux est achevé et a fait l'objet d'une réception définitive.

Le bilan financier définitif présenté par la SERL fixe le montant des dépenses totales à 406 420,05 € TTC au taux de TVA de 19,60 % en vigueur.

Les travaux étant achevés conformément au programme défini et dans le respect de l'enveloppe financière, la SERL demande quitus de sa mission en application de l'article 10 de la convention de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-4990 en date du 21 février 2000 ;

Vu l'article 10 de la convention de mandat notifiée le 17 mai 2000 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Donne quitus à la SERL pour sa mission de mandataire pour la requalification des espaces extérieurs du centre commercial Saint Jean à Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,